PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 17 août 2026 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Brigitte Busque et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Jérôme Gendreau, Denis Veilleux, Jean-Pierre Fortier, Tom Redmond et Philippe Breton.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse Manon Bougie.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 984-2026

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 984-2026 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'affectation résidentielle de forte densité dans le prolongement de la 160e Rue et sur la 24e Avenue projetée**. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 985-2026

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 985-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des multifamiliales comportant 12 logements dans le prolongement de la 160e Rue et sur la 24e Avenue projetée**. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 34.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NO 26-15330

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les points suivants :

6.23 Attribution du contrat pour la construction d'un trottoir au centre culturel Marie-Fitzbach.

6.24 Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) 2025-2028 pour un projet d'amélioration de l'accessibilité au centre culturel Marie-Fitzbach.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15331

Séance ordinaire du 13 juillet 2026

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJET DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15332

Adoption du premier projet de Règlement numéro 986-2026

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 986-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser 7 étages et des multifamiliales comportant jusqu'à 50 logements sur une partie de la 2^{e} Avenue au nord de la 112^{e} Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 17 août 2026 au 14 septembre 2026 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 14 septembre 2026 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 986-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Tom Redmond, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 984-2026 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'affectation résidentielle de forte densité dans le prolongement de la 160^{e} Rue et sur la 24^{e} Avenue projetée**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15333

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Steven Veilleux, CPA auditeur, chef de Division – Comptabilité et assistant-trésorier du Services des finances, en date du 6 août 2026, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 5 498 945,48 $;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE le chef de Division – Comptabilité et assistant-trésorier du Services des finances, M. Steven Veilleux, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 5 498 945,48 $, couvrant la période du 3 juillet 2026 au 6 août 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15334

Attribution du contrat pour la fourniture sur demande de service d'agents de sécurité pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure sur invitation écrite auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
SÉCURITÉ 3S INC.	95 532,73 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil attribue à **SÉCURITÉ 3S INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande de service d'agents de sécurité pour le Service des loisirs et de la culture pour une période de 12 mois** débutant le 1er septembre 2026, pour un montant total de **95 532,73 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15335

Acceptation du rapport du comité de sélection pour la fourniture de services professionnels d'auditeurs indépendants et attribution du contrat

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure ouverte, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE
MALLETTE S.E.N.C.R.L.
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON, S.E.N.C.R.L.

ATTENDU : que l'analyse des soumissions a été effectuée en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres selon des critères préétablis et que la soumission ayant eu le meilleur pointage est celle déposée par **RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON, S.E.N.C.R.L.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport déposé par les membres du comité de sélection.

QUE ce conseil attribue à la firme **RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON, S.E.N.C.R.L.** le contrat **pour la fourniture de services professionnels d'auditeurs indépendants pour les exercices financiers des années 2026, 2027 et 2028** au montant total de **386 316,00 $**, incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable de la façon suivante :

- Un montant de 270 766,13 $, incluant toutes les taxes applicables, à même le budget de fonctionnement;

- Un montant de 55 188,00 $, incluant toutes les taxes applicables, par le Régime complémentaire de retraite;

- Un montant de 60 361,87 $, incluant toutes les taxes applicables, par l'organisme Taxibus Saint-Georges.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15336

Attribution du contrat pour la fourniture d'un logiciel de gestion pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure sur invitation écrite auprès de 2 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
PROFIREMANAGER INC.	95 199,30 $
TECHNOLOGIES VLS INC.	113 825,25 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **PROFIREMANAGER INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil attribue à **PROFIREMANAGER INC.** le contrat **pour la fourniture d'un logiciel de gestion pour le Service de la sécurité incendie** pour une période de 5 ans, pour un montant total de **95 199,30 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé de la façon suivante :

- Un montant de 31 457,16 $ à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisation 2026;

- Un montant de 63 742,14 $ à même le budget de fonctionnement des années concernées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15337

Rejet des soumissions pour la réfection de la toiture, section garage, du bâtiment situé au 1500, boulevard Dionne

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure sur invitation écrite auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
LAURENT VERREAULT INC.	198 849,26 $
TOITURE QUÉBEC INC.	245 816,55 $

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, à l'effet de rejeter les soumissions reçues, puisque celles-ci dépassent le budget prévu et le seuil de la dépense à partir duquel un contrat doit être attribué suivant une procédure ouverte;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil rejette les soumissions déposées par les entreprises **LAURENT VERREAULT INC.** et **TOITURE QUÉBEC INC.**, pour la **réfection de la toiture, section garage, du bâtiment situé au 1500, boulevard Dionne**, puisque celles-ci dépassent le budget prévu et le seuil de la dépense à partir duquel un contrat doit être attribué suivant une procédure ouverte.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15338

Attribution du contrat pour l'entretien ménager du garage municipal

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure sur invitation écrite auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
SERVICE D'ENTRETIEN ÉRICKE BEAUDOIN ENR.	101 325,17 $
MAINTENANCE EURÉKA LTÉE	113 825,25 $
SERVICE KVP INC.	AUCUN PRIX

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission de SERVICE KVP INC. est non conforme et que la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SERVICE D'ENTRETIEN ÉRICKE BEAUDOIN ENR.** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la soumission de SERVICE KVP INC. non conforme.

QUE ce conseil attribue à **SERVICE D'ENTRETIEN ÉRICKE BEAUDOIN ENR.** le contrat **pour l'entretien ménager du garage municipal** pour une période de 24 mois, débutant le 1er novembre 2026, pour un montant total de **101 325,17 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15339

Attribution du contrat pour la fourniture d'un véhicule utilitaire de travail de type côte-à-côte, année 2026

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure sur invitation écrite auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	51 076,50 $
ÉMILE LAROCHELLE INC.	53 348,40 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil attribue à **CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.** le contrat **pour la fourniture d'un véhicule utilitaire de travail de type côte-à-côte, 4 X 4, année 2026 de marque John Deere Gator XUV, modèle 845M,** pour un montant total de **51 076,50 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15340

Acceptation de directives de changement dans le cadre du projet d'aménagement de la piste de BMX au parc Pomerleau

ATTENDU : que dans le cadre du projet d'aménagement de la piste de BMX au parc Pomerleau, certains ajustements sont nécessaires;

ATTENDU : que ces ajustements constituent des travaux complémentaires au projet d'aménagement en cours et visent à améliorer la stabilité et la pérennité de certains ouvrages ainsi qu'à bonifier les possibilités d'utilisation de la piste;

ATTENDU : la recommandation de M. Martin St-Laurent, ingénieur, chargé de projets à l'effet d'autoriser les directives de changement DC-01 et DC-02 pour les modifications au montant de 35 175,15 $ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les directives de changement suivantes :

DC-01:	Remplacement du matériau de remblai initialement prévu au cœur des virages par du MG-20	26 141,13 $
DC-02 :	Élargissement de la ligne no 1 afin de permettre l'intégration d'une ligne de type « pro »	9 034,02 $

QUE la somme de 35 175,15 $ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même la subvention à recevoir tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15341

Acceptation d'une directive de changement dans le cadre du projet de réfection des infrastructures en bois au parc des Sept-Chutes

ATTENDU : que dans le cadre du projet de réfection des infrastructures en bois au parc des Sept-Chutes, certains ajustements doivent être apportés au projet;

ATTENDU : que ces travaux constituent des travaux complémentaires à la réfection actuellement en cours et permettent d'adapter le sentier à la nouvelle configuration de la passerelle, d'améliorer l'accessibilité aux infrastructures et de faciliter les interventions futures du personnel municipal, notamment pour l'entretien du site;

ATTENDU : la recommandation de M. Martin St-Laurent, ingénieur, chargé de projets à l'effet d'autoriser la directive de changement DC-01 au montant de 35 755,63 $ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la directive de changement suivante :

DC-01:	Aménagement du sentier de la structure 16 à la 17	35 755,63 $

QUE la somme de 35 755,63$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le fonds réservé des grands projets (Règlement numéro 802-2021) comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15342

Acceptation d'une aire de virage dans la 24^{e} Rue

ATTENDU : que dans le cadre d'un projet de construction d'un immeuble de six logements sur le lot 2 553 691, situé à l'extrémité de la 24^{e} Rue, près du 511, 24^{e} Rue, le promoteur demande l'aménagement d'une aire de virage conforme aux spécifications de la Ville en remplacement d'un cul-de-sac;

ATTENDU : que conformément à l'article 3.3 du Règlement de lotissement numéro 151-2005, l'autorisation du conseil est requise pour qu'une rue locale se termine par une aire de virage lorsque son prolongement n'est pas requis pour le développement futur du secteur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil décrète que le prolongement de cette partie de la 24^{e} Rue n'est pas requis pour le développement futur du secteur et que l'aménagement d'une aire de virage soit autorisé en remplacement d'un cercle de virage afin de permettre la création et la desserte d'un seul terrain constructible.

QUE ce conseil autorise également la cession d'une servitude de passage pour aire de virage en faveur de la Ville sur une partie du lot 2 553 691, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15343

Renouvellement du bail relatif à l'exploitation et à la gestion de la boutique de ski du centre de ski Saint-Georges

ATTENDU : qu'il existe au centre de ski Saint-Georges une boutique de location et de vente d'équipements sportifs;

ATTENDU : qu'il y a lieu de renouveler le bail relatif à l'exploitation et à la gestion de cette boutique pour une période de trois ans;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le renouvellement du bail à intervenir avec Entreprises Roy & Nadeau inc. pour l'exploitation et la gestion de la boutique de ski du centre de ski Saint-Georges pour une période de trois ans, soit du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2029, le tout selon les termes et conditions présentés au conseil.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15344

Acceptation d'une promesse de vente et d'achat pour le 1250-1260, 90^{e} Rue

ATTENDU : les discussions intervenues avec les propriétaires en vue de l'acquisition de l'immeuble situé au 1250-1260, 90^{e} Rue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la promesse de vente et d'achat de l'immeuble situé au 1250-1260, 90^{e} Rue, connu et désigné comme étant le lot numéro **DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CINQ CENTS (2 995 500)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, pour un montant de 4 250 000 $, plus toutes les taxes, si applicables.

QUE la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, la promesse de vente et d'achat selon les termes et conditions présentés au conseil.

QUE la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir, ainsi que tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE la somme de 4 250 000 $ soit payable à même le fonds réservé des grands projets (Règlement numéro 802-2021).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15345

Embauche de commis à l'accueil pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher des commis à l'accueil pour le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à ces embauches ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel suivant à titre de commis à l'accueil pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, et ce, à compter du 1er septembre 2026.

Claudine Boily	Valérie Breton	Jacynthe Lacasse
Louise Roy	Félix-Antoine Vachon	

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15346

Embauche d'un technicien informatique pour le Service de l'informatique

ATTENDU : le besoin de pourvoir un poste de technicien informatique pour le Service de l'informatique afin de répondre aux besoins opérationnels;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Brahim Dahou;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Brahim Dahou à titre de technicien informatique pour le Service de l'informatique, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, et ce, à compter du 1er septembre 2026, conformément au rapport numéro 29552 présenté au conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15347

Nomination d'un chef de Division – Permis et inspection pour le Service de l'urbanisme

ATTENDU : le départ de M. Alexandre Poulin, chef de Division – Permis et inspection pour le Service de l'urbanisme ;

ATTENDU : le besoin de pourvoir ce poste ;

ATTENDU : la recommandation du comité de sélection, à l'effet de nommer M. Jocelyn Simard ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la nomination de M. Jocelyn Simard, à titre de chef de Division – Permis et inspection pour le Service de l'urbanisme, selon les conditions de travail des employés-cadres, et ce, à compter du 24 août 2026, conformément au rapport numéro 29539 présenté au conseil.

QUE ce conseil l'autorise également à agir à titre d'inspecteur en bâtiment pour une période temporaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15348

Nomination d'un conseiller municipal au conseil d'administration de Beauce Art

ATTENDU : que monsieur le conseiller Olivier Duval participe actuellement aux rencontres du conseil d'administration de Beauce Art à titre d'observateur;

ATTENDU : que l'organisme Beauce Art souhaite qu'un élu siège officiellement à son conseil d'administration;

ATTENDU : qu'il est recommandé de nommer monsieur Olivier Duval à ce titre, considérant son implication et sa participation aux rencontres de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme M. Olivier Duval, conseiller municipal, à titre d'administrateur au conseil d'administration de Beauce Art.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15349

Démission d'une pompière au Service de la sécurité incendie

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Claudia Thiffault, pompière au Service de la sécurité incendie ;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Morin, directeur du Service de la sécurité incendie et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Claudia Thiffault à titre de pompière au Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 13 juillet 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15350

Démission d'un journalier au Service des travaux publics

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Gabriel Simard, journalier au Service des travaux publics;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur du Service des travaux publics et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Gabriel Simard à titre de journalier au Service des travaux publics, et ce, à compter du 21 août 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15351

Démission d'une adjointe administrative au Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Tatiana Sierra, adjointe administrative au Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Tatiana Sierra à titre d'adjointe administrative au Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 21 août 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15352

Démission d'un préposé à la maintenance au Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. William St-Hilaire, préposé à la maintenance au Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. William St-Hilaire à titre de préposé à la maintenance au Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 15 août 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15353

Adoption du nouvel organigramme du Service des ressources humaines

ATTENDU : la nécessité de revoir la structure du Service des ressources humaines;

ATTENDU : la recommandation de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de modifier l'organigramme du service;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte le nouvel organigramme du Service des ressources humaines, lequel organigramme est joint à la présente résolution, en remplaçant le poste de chef de Division – Relations de travail et SST par deux postes distincts, soit un poste de chef de Division – Relations de travail et développement organisationnel et un poste de chef de Division – Santé et sécurité au travail, portant

ainsi l'équipe à six ressources et permettant d'améliorer la capacité organisationnelle du Service des ressources humaines afin de répondre adéquatement aux besoins actuels et futurs de la Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15354

Acceptation d'une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de la Ville de Saint-Georges (CSN)

ATTENDU : qu'une convention collective lie les parties jusqu'au 31 décembre 2027 ;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges accueillera la Finale des Jeux du Québec à l'été 2027;

ATTENDU : que cet événement nécessite une mobilisation exceptionnelle et temporaire de ressources;

ATTENDU : que l'employeur souhaite pouvoir compter sur l'apport de bénévoles pendant une période déterminée afin de soutenir l'organisation des Jeux du Québec;

ATTENDU : qu'il y a lieu d'encadrer le recours au bénévolat dans le respect de la convention collective en vigueur;

ATTENDU : qu'il est nécessaire de conclure une lettre d'entente afin de prévoir les adaptations requises à la convention collective pour la tenue de cet événement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Georges et le Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de la Ville de Saint-Georges (CSN) laquelle fera partie intégrante de la convention collective de travail.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15355

Attribution du contrat pour la construction d'un trottoir au centre culturel Marie-Fitzbach

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure sur invitation écrite auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE	29 123,17 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil attribue à **LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE** le contrat **pour la construction d'un trottoir au centre culturel Marie-Fitzbach** pour un montant total de **29 123,17 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15356

Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) 2025-2028 pour un projet d'amélioration de l'accessibilité au centre culturel Marie-Fitzbach

ATTENDU : que la Ville désire réaliser un projet d'amélioration de l'accessibilité au centre culturel Marie-Fitzbach ;

ATTENDU : que le coût total de ce projet est évalué à 500 000,00 $;

ATTENDU : que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité 2025-2028 à la MRC de Beauce-Sartigan dans le Fonds local pour un montant de 240 000,00 $;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 (Fonds local) pour le projet d'amélioration de l'accessibilité au centre culturel Marie-Fitzbach pour un montant de 240 000,00 $ et l'autorise à signer pour et au nom de la Municipalité tout document utile ou nécessaire.

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UN DOCUMENT :

RAPPORT RELATIF À LA PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À LA FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

Les attestations de participation des membres du conseil à la formation sur l'éthique et la déontologie sont déposées au conseil conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS ET INFORMATIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par messieurs les conseillers Philippe Breton et Jérôme Gendreau sur le comité de participation citoyenne, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le comité de finance, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur une rencontre avec Viridis, sur le comité de finance et sur une rencontre avec la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud et la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan et par madame la mairesse Manon Bougie sur une rencontre avec Dre Liliana Roméro, directrice de Santé publique de Chaudière-Appalaches,

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Aurélia Giusti demande si le domaine Lacroix a été vendu et quelle est la position de la Ville quant à l'exercice de son droit de préemption à l'égard de l'un de ces terrains. Madame la mairesse lui répond que, pour l'instant, la Ville n'a pas l'intention d'exercer son droit de préemption à l'égard de ce terrain.

Madame Giusti demande également s'il serait possible d'aménager, à cet endroit, un parc comprenant une piste cyclable et un sentier pédestre, de façon à créer un lien avec le parc Rodrigue, notamment par l'aménagement des barrages.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 16, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par le conseiller Philippe Breton, la séance est levée.

MANON BOUGIE
Mairesse

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière

****